L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 17 DECEMBRE 1861. — Editeurs-Propriétaires.

Nouvelle-Orléans,
MARDI MATIN, 17 DECEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

... Samory, 45 & 47, Vieille Levée—Marchandises sèches.

... Barnett, à la Bourse des Marchands—Propriétés ... paroisses Jefferson, St-Tammany et ... ainsi que valeurs diverses (Succession S. F. Slatter).

A NOS LECTEURS.

L'impossibilité où nous sommes d'obtenir des ... factures de papier des engagements positifs des fournisseurs dont nous avons besoin, oblige à continuer notre publication sur demi feuille. Il en résulte que nous sommes ... de laisser souvent de côté certaines ... ou de ne les publier que de deux ... et, malgré ce sacrifice, il arrive encore que le feuilleton et une partie de la matière sont supprimés, faute de place. Les circonstances seront notre excuse auprès de nos ... Il nous a été matériellement impossible de faire autrement.

Le message de Lincoln.—Le message de Lincoln a eu un effet subit sur les ... de l'Est Tennessee. Il les a purgés de ... unionisme. Le comté de Bradley, un des ... unionistes, se met en devoir de fournir un ... à l'armée confédérée. Dans le Kentucky ... est de même, et les correspondants ... journaux républicains ne déguisent pas le résultat produit par la politique abolitionniste du ...

Galveston.—Le Civilian, de Galveston, ... le général Hébert n'a nullement l'intention d'abandonner cette ville aux Yankees ... combattre, comme l'avait prétendu le *Telegraph*.

Bataille de Matamoros.—Après une ... de combats acharnés dans les rues de ... entre les forces de Carvajal et celles ..., le nombre des tués s'est élevé de ... On espère que les escadres alliées du ... interviendront au nom de l'humanité pour ... effroyable carnage.

Théatre d'Orleans.—La représentation ... dimanche au Théâtre d'Orléans ... bien augurer pour l'entreprise tentée ... artistes réunis en société. La salle était ... garnie et le spectacle a obtenu un ... complet. Le vaudeville *Monsieur Lacôte* joué avec verve par M. Joly, ... M Joly, monsieur et Mme Deligne ... Maillet. L'opérette d'Offenbach, *La Vache*, a valu à M. Genibrel et à Mme ... un succès de bon aloi. Dans le drame ... *Folle*, l'intérêt se concentre sur le rôle ... Bernard que M. Julian a rendu d'une ... remarquable. Les autres artistes, MM. ... Dietrich et Mmes Reiter, Julian, ... Maillet se sont parfaitement acquittés de leur tâche et la représentation a marché avec beaucoup d'ensemble.

... Jeudi on nous promet un spectacle des plus intéressants.

Théatre de l'Opera.—C'est demain soir que doit avoir lieu la solennité musicale attendue depuis si longtemps. Ce concert est donné au profit de l'armée de l'Ouest, sous le patronage du Régiment des Gardes d'Orléans. La magnifique composition de Rossini, le *Stabat* ... sera chantée par une centaine de dames ... amateurs avec l'assistance d'un orchestre ... la direction de M. Collignon. La dernière répétition générale aura lieu ce soir à six heures.

Lettre de Napoleon III.—Le *Moniteur* ... novembre contient un décret qui nomme M. Fould ministre des finances, en remplacement de M de La Roquette, qui est nommé sénateur.

Le *Moniteur* publie aussi une lettre de l'empereur au nouveau ministre, dans laquelle Napoléon approuve le programme financier de M. Fould et reconnaît la nécessité de renfermer le budget dans des limites invariables. Voici un extrait de cette lettre :

«Le seul moyen efficace d'atteindre ce but est de renoncer résolument à la faculté qui m'appartient d'ouvrir de nouveaux crédits en l'absence des chambres. Je suis déterminé à introduire des changements, et le sénatus-consulte sera présenté au sénat le 2 décembre prochain contiendra cette résolution et réglera le budget et ceux des différents ministères par sections. En renonçant à un droit qui appartenait également aux souverains, même constitutionnels, qui m'ont précédé, je crois faire chose utile pour alléger l'administration des finances. Fidèle à mon origine, je ne regarde pas plus mes prérogatives comme un dépôt sacré auquel on ne puisse toucher que comme un héritage de mes ancêtres qu'il faille transmettre à mon fils. Elu par mon peuple et représentant ses intérêts, j'abandonnerai toujours sans regret toutes prérogatives pour le bien public, et je conserverai de même fermement dans mes mains tout le pouvoir qui est indispensable à la tranquillité et à la prospérité du pays.»

Le *Moniteur* publie aussi le programme de M. Fould, qui démontre la nécessité de supprimer les crédits extraordinaires et qui entre dans un examen de la situation financière. Il montre que l'on a eu recours aux crédits sous toutes les formes, et calcule que le déficit (la dette flottante probablement) a atteint un milliard de francs. Il finit en montrant que l'abandon par l'Empereur de ses prérogatives, et la réduction des armements en France, calmeront l'inquiétude de l'Europe et enlèveront tout prétexte à des mesures hostiles.

Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(DEPECHES DE L'APRES-MIDI.)

Virginie.

Richmond, 15 décembre—La législature de la Caroline est saisie de mesures destinées à secourir les incendiés de Charleston.

On a de nouveau les plus fortes raisons de croire à un engagement prochain à Manassas et sur le Potomac, et peut-être aussi sur la péninsule.

(DEPECHES DE NUIT.)

De Richmond.

Richmond, 16 déc.—Pliny Miles, de la Caroline du Sud, est très gravement malade d'une pneumonie.

Maxey Gregg a été promu au grade de brigadier général.

Rien de nouveau des camps cette après midi.

De Baton Rouge.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

Baton Rouge, 16 déc.—Au Sénat, le comité des Banques a fait son rapport sur deux bills. Le premier est relatif aux procès ou poursuites pour déclarer forfaites les chartes des Banques de cet Etat. Le second a pour objet d'autoriser les Banques libres maintenant existantes à émettre des Bons de circulation conformément à l'ordonnance de la dernière Convention d'Etat.

Un bill allouant $3,000 pour la construction de la Batterie Revolver de Taylor, a passé.—Aussi un bill pour abolir la place de Surintendant de l'Instruction Publique, par un vote de ... contre 2.

M. Leefe a introduit un bill allouant $25,000 pour être distribuées aux victimes de l'incendie de Charleston. Ce bill a été référé au comité compétent.

M. Leefe a également présenté un bil à l'effet de légaliser l'émission de petits billets par la ville de la Nlle-Orléans.

La résolution présentée à la Chambre par M. Crozan, ayant pour objet d'offrir au gén. Beauregard les félicitations de l'Assemblée Générale, a passé unanimement au Sénat.

Le bill autorisant les Juris de Police des différentes paroisses à lever des taxes de guerre a subi sa 3e lecture.

M. Texada a introduit un bill pour faire assumer par l'Etat les dettes contractées à l'occasion de la guerre par la ville de la Nouvelle-Orléans et les différentes paroisses.

A la Chambre, le comité des banques a fait son rapport sur deux bills dont l'impression a été ordonnée et qui ont été mis à l'ordre spéciale de mercredi. La Chambre a passé un bill pour prohiber la vente des sources d'eau salée et des terres recouvertes d'eaux salines. Aussi un bill relatif à l'enregistrement des votants dans la ville de la Nouvelle Orléans. Ce bill annulle les anciens registres et ordonne qu'il en soit ouvert de nouveaux.

Le comité spécial chargé des intérêts des planteurs de coton a fait un rapport favorable sur le bill, et l'impression de ce rapport a été ordonnée. M. Salomon a présenté : 1o un bill à l'effet d'amender l'acte relatif à la collection des dépenses dans les affaires d'appel de justice de paix dans la paroisse d'Orléans; 2o et un autre bill pour modifier la pénalité dans certaines affaires criminelles. Ces deux bills ont été référés. Un bill important a été présenté par M. MacDonald pour empêcher la vente à vil prix des propriétés saisies, et un autre par M. Moore pour suspendre pendant un temps limité les poursuites pour dettes.—Référés.

De Bowling Green.

Bowling Green, 16 décembre—Le correspondant ... *and American* à Bowling Green ... s'avance ... il est à la Rivière ... rivière. Il est en train de réparer ... la rivière.

Des nouvelles dignes de foi représentent que le général Humphrey Marshall s'avance rapidement sur Lexington et ne rencontre sur son chemin que peu ou pas d'opposition.

Un Monsieur qui a quitté Paducah le 11 courant, dit que les Fédéraux n'y avaient que 6000 hommes de troupes, 10,000 à Cairo et à Birds Point, et 700 à Smithland—Il n'y a rien à Caïro qui indique un mouvement vers le bas du fleuve.—Le message de Lincoln et le rapport de Cameron ont produit un changement parmi les Unionistes aux environs de Smithland.

Du Nord, via Nashville.

Indianapolis, 9 déc.—Plusieurs de nos régiments sont partis par le chemin de fer de Louisville et Nashville, afin de faire place aux régiments qui arrivent constamment, et si on peut tirer quelque indication des préparatifs qui se font, il y aura certainement un mouvement en avant à un jour prochain.

Frankfort, Ky., 9 déc.—Le colonel Garrard écrit de London, samedi après-midi, que le général Geo. B. Crittenden est à Cumberland Gap avec un corps considérable, et 5000 hommes sont en outre à Morristown, en route pour se joindre à lui. Il dit aussi que Crittenden a 30 jours de rations, et qu'il craint que de ce point il n'envahisse le Kentucky. La brigade du Tennessee et le régiment du colonel Garrard étant allés à Somerset, il n'y a plus de troupes pour lui faire face (à lui Crittenden).

Cincinnati, 10 déc.—Le gouverneur Magoffin est, dit-on, très courroucé de la tentative faite par les rebelles d'installer dans le Kentucky un gouvernement provisoire dans la partie sud-ouest de l'Etat, et on croit généralement qu'il prêtera son concours cordial à la législature Unioniste.

Richmond, 16 déc.—Aujourd'hui, au Congrès, Henry C. Burnett et le juge Monroe ont été unanimement ... comme représentant le Kentucky.—Un grand nombre de nominations dans l'armée ont été confirmées et seront publiées au bulletin militaire.

Rien de nouveau des camps.

CHRONIQUE LOCALE.

—Nous apprenons avec plaisir que les différentes compagnies des *McClelland Guards* se forment très rapidement, grâce à l'activité des officiers chargés de la formation. La compagnie B. est presque complète et les cadres des compagnies C. D., se remplissent assez vite. Le but est de transformer le 5me Bataillon de la Louisiane en un régiment commandé par le colonel Kennedy et stationné à Columbus Ky.

Tirailleurs d'Orléans—La 2me compagnie des Tirailleurs d'Orléans, capitaine Flemm, a fait bénir son drapeau dimanche, à la Cathédrale. Elle était au grand complet et s'est fait remarquer par l'irréprochable tenue des soldats et des officiers. La Batterie des Gardes d'Orléans l'accompagnait. Les Tirailleurs d'Orléans forment une des plus belles compagnies de volontaires de la Nlle-Orléans et, sous le rapport de la discipline, ne le cèdent à aucun autre corps.

Un vol suivi d'un don patriotique—Un spéculateur avait parcouru les campagnes et avait acheté à vil prix tous les vieux fusils qu'il avait pu trouver; la plupart de ces armes étaient en assez mauvais état, mais leur nouveau propriétaire pensait, avec raison, qu'avec quelques piastres de réparation, il en tirerait un bon prix. Dans cette pensée, il revint en ville vendredi soir avec son lot de fusils par le chemin de fer des Opelousas, et les laissa sur le bateau-ferry, se proposant de les envoyer chercher le lendemain matin. Mais le lendemain les fusils avaient disparu. Un habile voleur ayant eu vent de la chose, était allé les offrir au Rév. S. S. Dunn, agent du gouvernement et les lui avait vendus moyennant un prix fort modeste, disant qu'il voulait être utile à son pays et voulait seulement rentrer dans ses déboursés. Sur quoi le Révérend l'avait beaucoup loué sur son patriotisme, et après l'avoir payé, avait envoyé chercher les fusils, qui furent, sur son ordre, délivrés sans difficulté.

Le vrai propriétaire apprenant l'aventure a pris son parti en brave, et sur le conseil de ses amis, au lieu de réclamer ses fusils, en a fait don au pays.

Première Cour—Martha Harris, f. c. l., accusée d'avoir recelé une négresse marronne, a été acquittée.—Un steamboatman avait emmené l'esclave chez elle et avait payé sa pension en disant qu'elle était libre.

—Le ministère public n'a pas trouvé lieu à poursuivre les personnes suivantes :

Emile Houillon, accusé d'avoir mis des billets faux en circulation;

Michael Dunn, accusé de délit;

John Hartman, accusé d'escroquerie.

Incendie—Hier, à trois heures et demie de l'après-midi, le feu s'est déclaré derrière l'entrepôt de la fabrique de macaroni, vermicelle et chocolat, rue de la Vieille Levée, No 2?9. M. Sambola dînait dans le moment.

Les pompiers n'ont pu se rendre maîtres des flammes qu'après deux heures d'efforts. Les propriétés environnantes ont couru du danger un instant, mais aucune d'elle n'a été fortement avariée.

La perte de M. Sambola sera probablement de dix à douze mille piastres; elle est couverte par l'assurance, mais ... ne pourra être remplacé.

Volontaires Français—Dimanche dernier les manoeuvres du 2e bataillon du régiment des Volontaires Français ont eu lieu sur la place ... Les résultats de cette sortie ont été on ne peut plus satisfaisants. Sous l'habile direction du commandant Millau, ce corps ne peut manquer de se perfectionner.

(*Communiqué.*)

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

A une élection qui a eu lieu samedi, 14 courant, sous la présidence du commandant Geo. A. Fosdick, inspecteur de Brigade, assisté de M. Emilien Trudeau aide de camp, Monsieur Ernest Broglait a été unanimement élu commandant du dit corps. Nous félicitons les Volontaires Français Indépendants de l'heureux choix qu'ils ont ... par cette élection. M. le commandant Broglait ancien militaire français, était un des hommes ... qui savent réunir le courage au savoir militaire.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

Suite.

Madame de Chantal attira la jeune fille vers elle, et un instant celle qui représentait sur terre la Vierge Marie, la mère des affligés, enveloppa les deux pécheresses de son regard de miséricorde suprême.

Puis s'adressant à Lucia :

—En attendant de te retrouver, dit-elle, car j'étais sûre que le ciel me donnerait ce bonheur, je trompais ma tendresse inquiète en m'occupant de toi, en te préparant un asile. J'achetai et je disposai une maison pour toi.... Oh! c'était une folie sans doute.... mais les mouvements du cœur ont beau être exaltés jusqu'à la démence, ils sont toujours sûrs dans leur voie et, d'un présage qui ne trompe pas...... Vois aujourd'hui, lorsque je te retrouve, c'est sur une route de douleur, d'où il faut te retirer pour t'offrir un sûr abri.

Elle resta une minute dans une douce extase et reprit :

—Pendant ces deux années qui se sont écoulées depuis que j'ai eu la révélation de ta naissance, je t'ai fait rechercher dans nos provinces natales par tous les moyens dont je pouvais disposer. Moi-même, dans mes voyages à Paris, mes yeux redemandaient une ... le lointain où j'apercevais chaque jeune femme...... Une fois j'ai vu ton portrait chez un magicien, qui avait jugé bien au-dessus de ses propres enchantements le charme de ta beauté. Une autre fois je t'ai rencontrée sous les voûtes du Louvre, mais tu portais alors ce grand nom titré.... je ne sais plus lequel.... qui m'a empêchée de te reconnaître.... Ah! le malheur devait bientôt t'amener à moi, à l'asile que je t'avais préparé.

—Madame, dit Claire d'une voix timide, vous voulez parler de votre maison religieuse de la Visitation ?

—Cet asile, continuait madame de Chantal, je voulais qu'il fût tout formé pour la paix et la consolation, qu'il eût autant de calme que le monde pouvait avoir ou de tempêtes, autant de repos qu'il en fallait à celle qui avait autant souffert par ses fautes que par celles des autres. Car l'enfant abandonnée n'avait pu être que coupable, coupable elle ne pouvait être que malheureuse. C'était un refuge qu'il te fallait, Lucia, et depuis bien longtemps sa porte est prête à s'ouvrir pour toi.

—Oh! oui, répéta Claire, c'est bien aux confins de la ville, et derrière son rideau de peupliers, votre doux et souriant couvent.

—C'est un couvent pour l'inviolabilité, la force, la sécurité en Dieu, répondit madame de Chantal : c'est une maison de famille pour l'intimité, la confiance, le charme affectueux de la vie. J'y ai reçu des infortunées pour qui la société n'avait pas de place, la ville pas de demeure; mais elles n'y entraient qu'en étrangères, et je l'appelais tout bas la *maison de ma sœur*.

Lucia était bien changée depuis quelques instants. L'amour, le malheur avaient déjà créé une femme à la place de la *vierge d'enfer*; maintenant l'onction divine de sainte Françoise de Chantal versait sur elle le baume qui épure et vivifie. Le mot de couvent ne lui apportait pas de terreur, les noms de Dieu et de sœur pénétraient dans son âme.

Se tournant enfin vers madame de Chantal, elle dit d'une voix profonde, frémissante :

—Vous, *ma Sœur* !.... vous me connaissez et vous voulez l'être !

—Plus que jamais, Lucia, dit la douce femme, parce que tu es bien.. à plaindre.

—Bien criminelle....

—Pour nous, filles de Christ, criminelle veut dire malheureuse, convertir veut dire consoler.

—Mais moi ! moi !

—Plus tu auras fait de mal, plus le ciel aura pour toi de miséricorde.

—Cette miséricorde n'atteint pas tous les crimes.

—Puisque Dieu les permet, c'est que son pardon pourra les effacer.

—Même l'impiété ?

—Dieu pardonne de l'avoir méconnu à qui vient l'adorer.

—Même la misanthropie sombre, la haine des hommes qu'il a créés ?

—Dieu l'oublie, en mettant à la place le bon sentiment d'humanité.

—Le mal complété, poursuivi avec ardeur ?

—Il permet qu'on puisse le racheter par l'amour et la prière.

Lucia passa la main dans ses cheveux, prenant une de leurs épaisses touffes entre ses doigts crispés, et dit en relevant sa tête pâle comme la mort :

—Et le meurtre ! le meurtre peut-il aussi le pardonner ?

Madame de Chantal se leva tremblante. Ce qu'elle avait vaguement entendu sans s'en rendre compte, cette mort de Georges de Rosny, vint fondre dans sa pensée.

Elle resta un instant livrée au combat le plus violent. L'amour de sa sœur et l'effroi du crime se heurtaient, bouleversant cette âme si tendre et si sainte.

Mais bientôt elle s'écria en regardant vivement sa sœur :

—Non, ce n'est pas toi qui as frappé Georges, ce n'est pas toi!

—C'est moi, dit Lucia.

—Non! te dis-je. C'est le démon qui habitait en toi, c'est le malheur de ta naissance, les affreux exemples de ta jeunesse, le blasphème qu'on t'a appris, la perversité dont on a nourri ton âme, toutes ces horribles influences, nommées avec raison par toi le démon incarné dans ton sein, c'est là ce qui a frappé, ce qui a commis le meurtre.... Toi, pauvre Lucia, tu n'es complice que ... pour prêter ton bras à cette inspiration maudite... Te repens-tu de ton aveuglement, de ta folie... dis, t'en repens-tu ?

Lucia s'était levée et se tenait roide et immobile. Elle se laissa lentement tomber à genoux sur la terre de la cabane, et, fixant son regard exalté sur l'image de Georges qui se levait devant elle :

—Oh! dit-elle en étendant la main vers sa vision, je donnerais ma vie et ensuite mon âme, je consentirais à subir l'éternité de l'enfer pour rendre cette ombre froide à l'existence.

Une main étendue sur le front de Lucia, et levant vers le ciel ses grands yeux radieux et purs comme lui, madame de Chantal prononça d'une voix inspirée :

—Eh bien, même dans la profondeur du crime où tu es tombée, le pardon de Dieu vient te chercher et t'absoudre.

Lucia tressaillit sous la solennité divine de cette voix, et pour la première fois des pleurs... des pleurs de femme repentante.... vinrent mouiller son visage.

Puis d'elle, Claire et madame de Chantal avaient aussi les yeux baignés de larmes.

Toutes trois, brisées dans leurs dernières forces, restèrent anéanties et en silence, sans savoir le nombre des instants qui s'écoulaient ainsi.

Madame de Chantal reprit la première sa force d'âme :

—Et maintenant, Lucia, ma sœur, dit-elle d'une voix grave, consens-tu à venir te retirer dans le pieux asile qui te fut consacré?

—Oui, répondit-elle, mais lorsque j'aurai accompli un devoir que je me suis imposé, celui de retrouver le corps de Georges et de lui donner la sépulture.

—Mais où le retrouver!

—Dans le sein de l'eau

—Insensée!

—J'avais le délire, il est vrai, depuis les huit jours que je cherchais ces restes sacrés dans le cours de la Seine; mais à présent j'ai toute ma raison, et je veux les chercher encore.

—Fais ta volonté, Lucia. Ensuite, que tu réussisses ou non dans cette pieuse entreprise, je t'attends.

Elle se tourna vers Claire :

—Et vous, ma jeune amie, dit-elle, vous que j'ai été près d'oublier, lorsque pourtant vous avez été cause du bonheur qui m'attendait ici où je venais pour vous secourir, je tenterai aussi d'adoucir votre infortune.

—J'y pensais depuis un moment, dit Claire; vous le pouvez, madame.

—Pauvre enfant, perdue aussi, perdue pour toute la vie par un jour d'erreur, puissiez-vous retrouver au moins, au milieu de la rigueur des autres, l'indulgence de votre famille! Je verrai madame la comtesse d'Entragues, et je tâcherai de la préparer à vous recevoir. C'est dans la pensée de vous offrir cette démarche que, lorsque les bruits de cour m'ont appris le séjour du roi à Fontainebleau et sa cause, je vous ai ... de venir me trouver dans ce village.

—Non, madame, dit Claire; la maîtresse abandonnée du roi, celle qui n'a plus de liens avec lui, n'en peut plus avoir ailleurs, si ce n'est parmi d'autres infortunées comme elle. Celle qui a porté ce nom de favorite ne peut reprendre le sien, qui fut honorable, ni celui de sa famille; il faut que la religion lui en donne un nouveau. Hélas! celle qui a reçu à la fois tant d'éclat et de honte ne peut vivre que dans le lieu où l'un s'efface comme l'autre. Je vous le demande en grâce, madame, non pour moi, mais pour le souvenir de cette Claire que vous avez connue et aimée, recevez-moi dans le cloître de la Visitation!

Madame de Chantal la pressa sur son cœur.

—Ah! dit-elle dans une exclamation profonde, lorsqu'on construit dans notre temps un asile pour le malheur, on élève un monument bien utile!

XVII.

LES DEUX SOUVENIRS DU JURA.

A la fin de cette journée de pèlerinage à Aubervilliers, le grand aumônier et la chanoinesse revinrent seuls à Paris dans l'équipage de madame de Chantal et avec ses gens. La baronne était allée leur dire que, devant rester longtemps à l'hospice des vieillards, elle retarderait peut-être leur départ jusqu'à une heure trop avancée, où monseigneur, affecté de sa goutte, ne pouvait s'exposer impunément à l'humidité de la nuit. Elle les avait engagés à ne pas l'attendre, en ajoutant que pour elle, une femme de ses amies rencontrée à la chapelle, la ramènerait plus tard dans sa voiture.

Madame de Chantal en revenant dans la cabane, y avait aussi fait apporter des viandes froides, du vin et des fruits, prélevés sur les abondantes provisions de cette journée, et qui avaient ranimé les forces de ces jeunes compagnes avant qu'elles se remissent en voyage.

Ensuite un doux et faible cheval, celui de Lucienne, avait reçu sur sa selle la noble dame, qui était placée entre Claire et Lucia.

Toutes trois chevauchaient à pas lents, vers la tombée du jour, sur un chemin de traverse velouté et ombreux.

Lucienne, qui avait trouvé selle sur une autre monture, et les gens de l'hôtel de Montbazon, les suivaient.

Le trajet s'accomplit dans cette paisible allure. Au bout de deux heures à peine, la cavalcade, après avoir tourné la ville par ses dehors, arriva dans le haut de la rue Saint-Jacques.

Les trois dames, suivies également de Lucienne et laissant les domestiques à distance, descendirent la rue jusqu'à la maison religieuse de la Visitation.

Par une nuit claire, le couvent détachait ses murs neufs, ses ogives sculptées, son élégant clocher, sa légère ceinture de peupliers sur un éther limpide. A l'heure du couvre-feu, il ne s'y élevait plus aucun bruit, des lumières brillaient partout aux vitraux des cellules. Ce couvent paraissait ainsi calme, silencieux, et plein d'étoiles comme le ciel.

A sa porte les voyageuses devaient se séparer.

—Vois, dit madame de Chantal à Lucia, le seuil de cette maison élevée pour toi est le seuil du salut qui commence dès ce monde par la douceur et la sérénité de la vie. Lorsque tu auras accompli ta douloureuse tâche, ou lorsque tu auras reconnu l'impossibilité de la faire, écris-moi à mon hôtel de la rue des Petits-Augustins, j'irai te chercher à l'heure et à l'endroit que tu me désigneras, et je t'amènerai dans cet asile.

Madame de Chantal et Claire d'Entragues, ainsi que la jeune suivante de celle-ci, entrèrent dans le monastère.

Lucia s'éloigna.

Elle était restée seule.

Alors elle regarda en elle-même. L'amour de Georges remplissait, absorbait toute son âme, rien n'avait pu en balancer un instant la puissance, pas même les saisissants événements de cette journée.

Mais cet amour ne pouvait plus s'adresser qu'à la mort, n'avait pas d'autre avenir qu'une tombe à élever. Lucia avait poursuivi cette pensée dans les aberrations de la fièvre; maintenant, avec la lucidité d'idées revenue, elle avait toujours la même volonté passionnée, mais elle ne voyait aucun moyen de la réaliser.

Elle eut la pensée d'aller se recueillir dans ce bâtiment isolé, théâtre de la mort de Georges. Aller chercher là une immense douleur, pleurer et s'agenouiller à cette place, lui semblait déjà une sorte d'expiation, et elle y puiserait peut-être une inspiration pour parvenir à ses fins.

Lucia avait fui Paris avec la résolution de ne jamais retourner dans ce lieu de malédiction appelé l'hôtel de Montbarre : mais elle pouvait aller gagner seule un quartier qui en était très éloigné, et passer dans le pavillon le reste de la nuit.

Devant le palais du Luxembourg qu'on achevait de bâtir pour Marie de Médicis, elle congédia les valets de sa suite, qui traversèrent la ville en ligne droite, et elle tourna la montagne Sainte Geneviève pour descendre vers la Seine.

Après un long trajet, arrivée sur la grève des Célestins, elle ralentit le pas de son cheval à la vue du pavillon jeté entre le sable et l'eau; puis, à une dizaine de pas du petit bâtiment ruiné, elle s'arrêta tout à fait.

Lucia fut presque étonnée de trouver à cette construction le même aspect après les horribles scènes qui s'y étaient passées. Dans le tourbillon des événements, on a peine à comprendre l'immutabilité de ces pierres que rien ne change.

Même la nuit étant calme et pure, la vieille masure avait sa physionomie la moins sombre.

Elle élevait avec la belle régularité de sa structure primitive, ses murs moitié pierre, moitié lierre; les pierres étaient légèrement teintées de la blancheur de l'atmosphère; les lierres, dans le calme de l'air, laissaient pendre harmonieusement leur riche verdure. Entre leurs tiges sombres, les vitraux, frappés par les étoiles, jetaient de bleuâtres lueurs; au sommet, les créneaux, qui se découpaient sur un fond transparent, montraient la tour rehaussée de son antique couronne.

Lucia mit pied à terre et attacha la bride de son cheval au barreau d'une fenêtre basse.

Elle vint ensuite à la porte voûtée.

Passant la main dans l'un des intervalles du chatre, formé de pierres en saillie, elle fit jouer un ressort caché, et les vieux murs ferrés s'ouvrirent. Aucune serrure n'eût pu fermer aussi bien le mystérieux réduit que ce moyen de sûreté invisible.

Au rez-de-chaussée, Lucia entra dans le vestibule où se trouvait le pied de l'escalier et qui desservait la chambre du page muet, située à l'étage inférieur d'une des tourelles. Ce jeune gardien, ardemment dévoué à ses maîtres, n'avait jamais quitté le pavillon dans aucune des circonstances redoutables dont il avait été témoin, et l'on sait qu'il s'y trouvait dans la nuit du double meurtre.

Lucia s'avança.

Le vestibule est sombre.

En s'approchant de l'escalier; chaque minute est alourdie dans ce lieu lugubre, à chaque pas elle a besoin de reprendre haleine.

Elle va se retrouver dans cette chambre maudite; après huit jours longs comme des siècles, elle va revoir ce balcon sur lequel elle a frappé Georges; elle va sentir encore se répercuter dans son sein le bruit de son corps abîmé sous les eaux.... Brisée, elle s'arrête devant la première marche.

De là on peut voir dans le vestibule obscur, par la porte un peu entr'ouverte de la chambre du page, filtrer un rayon de lumière.

Lucia, étonnée de cette longue veille du gardien, fait quelques pas de ce côté, et d'un mouvement silencieux pousse la porte.

De vives clartés l'éblouissent; elle se sent enveloppée de fortes fumées d'encens.

Devant elle un sanctuaire s'est ouvert.

Au centre de la chambre circulaire, terminée d'une voûte en ogive, s'élève un catafalque recouvert de velours bleu, dont les plis chatoyants dessinent la forme du cercueil, une draperie semblable, suspendue en dais qui le surmonte, l'abrite sous ses larges festons.

Aux quatre angles, des cierges brûlent dans de grands candélabres d'argent ciselé; dans les intervalles, des vases de même matière, posés sur des trépieds, sont remplis de magnifiques fleurs; sur les degrés, recouverts d'un tapis de Perse, des cassolettes versent des flots de vapeur parfumée qui voilent à demi le cercueil, sur le sol sont encore semées çà et là des tiges de fleurs et de toutes sortes de plantes odorantes.

(A continuer.) CLÉMENCE ROBERT.

Décédé le 7 octobre, à Tarbes, département des Hautes Pyrénées, le docteur CYPRIEN ... à l'âge de 50 ans.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Lundi soir, 16 décembre.

COTON—Nous n'avons entendu mentionner aucune vente aujourd'hui.

TABAC—Rien d'annoncé.

SUCRE—Fort approvisionnement, faible demande, marché calme et fléchissant. Les transactions ne comprennent que 700 boucauts. Les prix sont trop irréguliers pour que nous en donnions un tableau.

MELASSE—On répond facilement à la demande, à une forte baisse. Les ventes se sont élevées à environ 2500 barils à 16½@17½ cts la fermentée, suivant la qualité, et 18@18½ cts la prime à choix. Quelques petits lots de choix ont rapporté 19 cts. Environ 300 demi barils, à 19@20½ cts la fermentée et 22@23½ cts le choix.

FARINE—100 sacs de superfine à $10 25 et 200 barils d'extra de choix, en lots, à $12 le baril. Le marché est calme et fléchissant. Les acheteurs offrent $10 de petits lots de superfine.

MAIS—... sacs de blanc, à 90 cts le boisseau.

SON—... sacs, à $3 les 100 livres.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 décembre 1861.

Arrivés hier : 274 boeufs du Texas et 63 chèvres. Vendus à $2 par tête. Le nombre du stock vendu est 466 boeufs du Texas, 312 porcs et 59 veaux. Le stock restant sur place et à vendre est : 772 boeufs du Texas et 75 de l'Ouest, 800 porcs, 436 moutons et 264 veaux.

Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	[illegible]
" 2de qualité	[illegible]
Boeufs du Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
" 2de qualité	[illegible]
Porcs, 1re qualité, par 100 livres	[illegible]
" 2de qualité	[illegible]
Moutons 1re qualité, par tête	[illegible]
do 2de qualité	[illegible]
Vaches laitières, par tête 1re qualité	[illegible]
Veaux 1re qualité	[illegible]

ATTENTION.

La vente de groceries, liqueurs, vins, etc., sera continuée, ce matin, à 10 heures, au magasin de W. L. Lanier, par D. E. Morphy, encanteur.

STABAT-MATER.

UNE répétition générale aura lieu mardi, 17 du courant, à 6 heures précises P. M. On réclame la plus grande ponctualité de la part des exécutants. 16déc—2f

Marchandises sèches à bon marché.

THEO. DANZIGER, 228 & 230...Rue Royale...228 & 230

Succursale St-Philippe.

OFFRENT en vente depuis LUNDI, 9 décembre, un grand assortiment de marchandises sèches, comprenant: Soieries, Popelines, Merinos, Cotons blancs et écrus, Châles et Manteaux, A des prix réduits, 500 verges Popelines, à 25 cts la verge.

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Nlle Orléans, 16 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que le capital de la dite Compagnie est annoncé à l'assesseur de l'impôt de guerre des Etats Confédérés. 17 déc—2f GEO. H. ROZET, secrétaire.

A VENDRE. CHAUDIÈRE A SUCRE de 80 pouces de diamètre. S'adresser chez G. OUTI, rue Conti, 74. 17déc

CONFISERIE DE L'OPERA. Maison spéciale.

MM. JULES HIMBERT & P. NADEAU ont l'honneur d'annoncer à leur clientèle qu'ils offrent pour étrennes un grand assortiment de CARTONNAGES PARISIENS de la plus grande fraîcheur, ainsi qu'un grand assortiment de BOITES GARNIES, à des prix modérés et tout ce qui concerne la patisserie parisienne. 17 déc—ou 24

SECOURS AUX VOLONTAIRES.

LA Présidente de la Société de Couture du Deuxième District reconnait avoir reçu de Mme G. Tourtarel, la somme de trente piastres ($30), montant qui primitivement devait être affecté à l'achat de prix, mais auquel les élèves de Mme Tourtarel ont généreusement renoncé afin qu'il fût versé dans la caisse de secours des Volontaires de la Louisiane. 17déc—2f

REMERCIEMENTS.

LES soussignés offrent leurs sincères remerciements aux pompiers des compagnies No 2 No 14, No 24 et Echelles No 4, ainsi qu'à leurs amis, pour avoir sauvé leur magasin des flammes, à l'incendie qui a éclaté hier sur la Vieille Levée, entre Ursulines et St Philippe. Sans leurs courageux efforts et leur incomparable intrépidité, le magasin des soussignés eut infailliblement été réduit en cendres. Qu'ils reçoivent donc l'expression de notre très vive gratitude. PASCAL & SON, 31 Ursulines, entre Chartres et Vieille Levée. 17déc—1f

LA RUCHE.

LES souscripteurs fondateurs sont informés qu'une assemblée extraordinaire se tiendra SAMEDI prochain, 21 du courant, à 6 heures précises du soir, à l'office de M. TRAIN, rue St-Pierre, faubourg Pontalba, à l'effet de statuer sur les affaires générales de l'institution. Les membres présents formeront un quorum et les décisions prises auront force de droit. 17déc—3f L. P. GUFUDET.

Viande sèche salée.

3 boucauts de jambons, pieds ... et épaules, reçus par le bateau à vapeur MATHEWS et à vendre par GABRIEL PASCAL, Rue Vieille Levée No 37. 17déc—3f

Demande d'Ouvrières.

ON demande une vingtaine d'ouvrières en lingerie et une dizaine de bonnes couturières. S'adresser rue Bourbon, No 180, à Mme LEON. 17déc—2f

GUIGNOLET D'ANGERS.—25 caisses importation directe à vendre par QUERTROUZE BROS, 8 & 14, rue St Louis. 17déc—

BOUTEILLES VIDES DE BORDEAUX.—175 paniers de 100 et 120 chaque, à vendre par QUERTROUZE BROS, 8 & 14, rue St Louis. 17déc—

BLANC de zinc—500 livres blanc de zinc (français, à vendre par S. D. GRATIAS & Co, 56, rue Douane. 17 déc

VINS, eaux de vie &c.—40 barriques vin rouge de Bordeaux, 300 caisses vin rouge diverses marques et qualités, 100 do vin blanc Chateau Yquem, 50 do vermouth, 100 do absynthe C. Leconte, 25 do kirsch do, 100 paniers et caisses champagne div. marques, 50 quarts de pipes Port wine, 50 idem et quarts de pipes vin de Sherry, 300 futailles eau-de-vie diverses marques suivantes:—Pinet & Co, Otard, Dupuy & Co, Gautier Frères, Larronde Frères, Pinet, Castillon & Co et Contille, Sazerac & Co. 20 barriques de pipes Rochelle, 30 caisses petits pois au naturel, 10 caisses ..., 10 do truffes du Perigord, 10 do fraises au jus, 10 do vin de Bourgogne. En douane et en magasin, à vendre par S. D. GRATIAS & Co., 56, rue Douane. 17 déc

RAISINS—1200 caisses à vendre par AVET BROTHERS, Enc. Bienville, 54 et 56 et 60, Vieille Levée. 17déc

PRUNEAUX—500 caisses à vendre par AVET BROTHERS, Enc. Bienville, 54 56 58 et 60, Vieille Levée. 17déc

FIGUES—500 caisses à vendre par AVET BROTHERS, Enc. Bienville, 54 56 58 et 60, Vieille Levée. 17déc

PETARDS—250 caisses à vendre par AVET BROTHERS, Enc. Bienville, 54 56 58 et 61, Vieille Levée. 17déc

CIGARES—100,000 cigares ... à vendre par AVET BROTHERS, Enc. Bienville, 54 56 58 et 61, Vieille Levée. 17déc

Compagnie d'Assurance Mutuelle DES CITOYENS.

L'ETAT suivant des affaires de cette Compagnie est publié conformément aux conditions requises par sa charte, savoir :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 novembre 1861, savoir....		$351,128 36
Primes sur risques d'incendie	$180,538 46	
Primes sur risques de mer	44,476 66	
Primes sur risques des rivières	26,008 12	$251,123 36
A déduire, primes sur risques non expirés le 30 novembre 1861	$43,446 00	
Primes remboursées	2,561 70	$45,899 70
Montant des primes jusqu'au 30 novembre 1861		$205,548 46
Pertes dans la même période, savoir :		
Risques d'incendies	$103,683 56	
Risques des mers	17,091 77	
Risques des rivières	5,792 42	
	$125,569 74	
Réassurances	3,301 31	
Quinze pour cent remboursés	8,731 23	137,636 70
Dépenses, loyers, taxes, &c., intérêt en moins, &c	28,470 47	166,376 25
Bénéfice net le 30 novembre 1861		$39,169 21
Montant net des primes		$206,545 66
A déduire, primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent		26,002 32
Montant participant au bénéfice		$180,735 34
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Effets pour primes		$64,771 46
En portefeuille, primes en voie de perception		38,619 90
Placé en hypothèques		28,160 00
Placé en billets garantis par hypothèque sur ...		36,605 00
Placé en actions de banque		58,597 50
Placé en bons confédérés		20,000 00
Placé en bons de chemins de fer		21,211 60
Scrip de compagnies d'assurance mutuelle		7,810 00
En caisse		28,405 64
Total de l'actif		$327,077 50

Bureau, rue Carondelet, No 2.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'il soit connu que, ce quatorzième jour de décembre 1861, devant moi soussigné Juge de Paix dans et pour la Paroisse et Etat susdits, ont comparu personnellement Omer Gaillard, président, A. Schreiber, secrétaire de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Citoyens de la Nouvelle-Orléans, lesquels ayant été dûment assermentés, conformément à la loi, déposent et certifient que l'état ci-dessus est une copie correcte, véritable et fidèle des livres de ladite Compagnie.

O. GAILLARD, président, A. SCHREIBER, secrétaire.

Déclaré sous serment et signé devant moi, le 14me jour de décembre A. D. 1861. O. F. MITCHELL, 2me Juge de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, au comptant, un intérêt de six pour cent sur les certificats (non payés) de profit, aux détenteurs desdits certificats ou à leurs ayants-cause, le premier lundi de février prochain.—Ils ont également résolu de déclarer un dividende de vingt pour cent (20 pour cent) sur le montant net des primes de la Compagnie pour l'année expirée le 30 novembre 1861—pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain.

DIRECTEURS.

George W. West, Vice-Prés., M. Musson, D. Jamison, R. F. Nunt, Ar. Miltenberger, Martin Gordon Jr, J. Laing, Désiré Olivier, James A. White, A. Bohn, Douglas West, Numa Augustin, Omer Gaillard. 11 déc

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. Casadavant, CHIRURGIEN DENTISTE, 107, rue Royale, en face l'Hôtel St Louis,

Continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. 18 déc—1m

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables; on prête de l'argent sur des propriétés foncières et les meubles et ... des monnaies d'argent et d'or ... Bureau de prêts du Sud, Rue de la Douane, No 88. 28nov—1m

---

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS. Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1861.—Les officiers et les membres désignés comme devant former le Comité de Réception au Concert donné le dix-huit courant à la salle de l'Opéra, se réuniront à leur Caserne, le DIT JOUR, à six heures P. M., en tenue (sans armes ni gibernes, avec ceinturons, guêtres et gants blancs.)

Les membres du Régiment, ainsi que ceux de la Batterie, sont invités à assister au Concert en uniforme.

Par ordre, E. PUFCH, Adjt.-Major. 16 déc—17,18

QUARTIER GENERAL—24 Régiment, 1re Brigade, 1re Division—Nlle-Orléans, le 17 décembre 1861—Les officiers et membres du Régiment sont ordonnés d'assister aux exercices de Bataillon tous les jeudis, à 4 1/2 heures P. M., au lieu ordinaire.

Le district de ce régiment est compris entre le côté nord de la rue Conti, le côté sud de la rue St-Pierre, la Levée et le côté Est de la rue des Remparts.

Les officiers absents seront mis à l'amende et les membres seront amendés.

Par ordre. JULES CASSARD, Colonel. CHS CALONGNE, Adj. Major. 17déc—2f

Régiment des Volontaires Français.—GENIE—Les Sapeurs Mineurs de cette compagnie sont avertis que la plus grande exactitude est de rigueur pour les exercices du mercredi. Les absents, à moins de causes valables, seront passibles d'une amende de 25 cents la première fois, de 50 la seconde, de $1 la troisième et la quatrième fois leurs noms seront envoyés aux autorités.

Par ordre du capitaine. Le sergent-major C. MOREL. 17déc—2f

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS,—Ordre spécial No 16—N. O. 17 déc. 1861.

Il n'y aura pas d'école de "Bataillon" aujourd'hui.

CH. MASSIEU, lieutenant-col. commandant. P. C. C. E. PUECH, Adj. Major. 17déc—1

Régiment des Volontaires Français—Conformément à l'ordre général No 1485, émanant du Quartier Général, les commandants des trois bataillons du régiment instruiront les capitaines sous leur commandement, qu'à partir de ce jour les règlements de l'armée des Etats Confédérés seront appliqués avec rigueur. Par ordre du Colonel,

Le capitaine adjudant major DE BUSSEUIL. 17é—1

BATTERIE D'ARTILLERIE—Volontaires français. La batterie se réunira ce soir, à sa caserne, pour affaires très importantes.

N. B.—La plus grande ponctualité est requise.—Par ordre du capitaine. T. FIX, Maréchal des logis chef. 17déc—1

LEGION FRANCAISE 9e et 10e Compagnies.

Réunion ce soir, 17 décembre, à 6½ heures précises, encoignure Toulouse et Bassin, pour exercice. Tous les membres sont priés d'être exacts. Tenue de ville, képi et fusil.

Le capitaine de la 9e compagnie, G. CHAGNARD, 10e compagnie, L. PETELLAZ. 17déc

Quartier-Général de la Légion de la Louisiane.

Nlle Orléans, 14 déc. 1861.

Ordre spécial No 155.

I—Il sera procédé, aujourd'hui, à 7 heures précises du soir, au café qui fait l'encoignure des rues Bourbon et Orléans, à l'élection des officiers de la seconde compagnie des Chasseurs d'Orléans de 1814 et 1815.

II—Le scrutin restera ouvert pendant une heure.

III—Les Capitaines C. A. Castillo et A. V. Degray présideront ladite élection et feront tous leurs retours au Quartier général de la Brigade, conformément à la loi.—Par ordre de NUMA AUGUSTIN, Colonel Commandant. G. A. FOSDICK, Inspecteur de Brigade. 17 déc—1

Voltigeurs de Lafayette—Les membres de cette Compagnie sont prévenus que les exercices auront lieu comme précédemment les mardis et jeudis, de chaque semaine, à 4 1/2 heures précises.

La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine. G. ROMAIN, Sergent Major. 17 déc—1

HEBERT & ESCOUSSE

131 RUE DE CHARTRES

Immense et magnifique assortiment de Livres dorés et autres objets

POUR ETRENNES

NOTA—Cette maison comprenant la gêne occasionnée par les événements, informe sa clientèle et le public en général, qu'elle est PLUS QUE JAMAIS disposée à vendre sa bibliothèque et autres objets pour étrennes à des prix EXCESSIVEMENT RAISONNABLES. 16 déc—ou 1 janv

Au profit des Volontaires blessés de la Louisiane.

LOTERIE

D'UN magnifique tableau en tapisserie, représentant Isaac demandant la main de Rebecca.—Ouvrage d'art exécuté par des dames Louisianaises, très richement encadré.

500 billets à $1, à vendre au magasin du soussigné, où le tableau est exposé.

NOTA—Le tableau ci-dessus est offert en pur don par le soussigné, et le produit entier de la Loterie appartiendra aux bénéficiaires.

Le tirage aura lieu aussitôt le placement de tous les billets. E. CHRISMAN, 95 rue de Chartres. 16déc—10f

BANQUE DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, 13 décembre 1861.

LES actionnaires sont prévenus que l'impôt de guerre sur le capital de cette Banque sera payé par la corporation, et qu'ils sont individuellement exempts dudit impôt. AUGUSTE MONTREUIL, Caissier. 16 déc

Fabrique de l'Eglise St.-Louis de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Secrétaire.

AVIS est par le présent donné aux Locataires des Bancs de la susdite Eglise, d'avoir à payer à mon bureau, No 30, Place St-Antoine, avant le LUNDI trente décembre courant pour l'année 1862, le montant de leurs bancs aux mêmes prix de l'année 1861 et tout banc qui n'aura pas été retenu et payé le dit jour, sera offert ... loué par le soussigné. ANT. DUBUC, Secrétaire. 16 dé—ou 30

Soieries à bon marché.

VENTE AU COMPTANT.

200 pièces TAFFETAS de Lyon, à 75 cents la yarde.

250 do TAFFETAS de quadrillé, à $1 la yarde.

60 pièces TAFFETAS de Lyon broché, à $1 25 la yarde.

1800 yardes POULT DE SOIE brodérie, à $1 25

125 robes de soie très riches à 2 jupes et volants, contenant 20 yardes d'étoffe dans chaque robe, valant de $40 à $50 chaque,

POUR

$16 et $18 la robe.

J. LEVOIS & Co, Encoignure Canal et Bourbon. 14 déc—6

CONFISERIE DU SUD,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE, 93.

ERNEST TURPIN, Confiseur, offre de vendre en GROS et en DETAIL, à des prix modérés, un grand assortiment de

Confiseries

qu'il fabrique journellement et qui se recommande par sa bonne qualité et sa fraîcheur. Son assortiment se compose principalement de DRAGEES (par excellence, surfines, fines et communes;) PRALINES à la vanille, et autres parfums; PASTILLES de gomme et autres qualités; FONDANTS; FRUITS glacés et cristallisés; CANDIS à la crème; CANDIS parfumés; SUCRES de pommes; SUCRES d'orge; GELEES et MARMELADES de fruits divers; CONFITURES de pêches, figues, oranges &c &c.

Cartonnages,

Un assortiment de cartonnages; sacs; poches; cornets; divers; rubans; papier couleurs; cosaques.

Aussi :

Jus de fruits; VANILLES, Essences; parfums; Carmin, Bleu d'émail, et couleurs végétales pour l'usage des confiseurs.

SUCRES BLANCS, en gros et en détail, SIROPS pour les familles et les cafés. 16 déc—ou 2 janv

A VENDRE,

UNE BOULANGERIE avec deux charrettes, ainsi que la clientèle. Si cette Boulangerie n'est pas vendue d'ici au 1er janvier elle sera offerte à l'encan.

S'adresser sur les lieux, No 84, rue Villeré, entre Conti et St Louis. 16 déc—3

Mme ROBERT,

17,......rue de Chartres,......17

MODES ET NOUVEAUTÉS.

M. et Mme LECOMTE, de retour à la Nlle-Orléans, informent les personnes qui veulent bien les honorer de leur confiance, qu'ils sont prêts à recevoir toutes commandes concernant la lingerie et les modes en général.

A la veille de la NOEL et du premier de l'AN, Mme ROBERT vient de déballer un assortiment de lingerie fines et autres articles, tels que: Broderies, valenciennes, applications, guipures, burnous guipures et chemises, manteaux velours pour enfants, châles dentelles, nouveaux cachemires brodés riches, robes de soie etc. 17, rue de Chartres. 16déc

DIVERS.—30 sacs café de la Havane; 30 sacs café Rio; 150 barillets graisse; 50 tierçons graisse; 200 caisses chandelles différentes qualités; 500 barils farine extra, superfine et fine; 100 boucauts sucre diverses qualités; 160 barils mélasse; 50 demi barils mélasse; 300 sacs riz Créole; 40 tierçons riz du Nord; 300 sacs sel demi sac; 250 sacs sel fin; 100 caisses amidon. En magasin et à vendre par FREDERIC AVET, 59 et 61 Vieille-Levée. 16 dé—1m

ABSINTHE, VERMOUTH—50 caisses absinthe, C. F. Bergeret, 20 do do Ed Pernod—40 do vermouth, Noilly, Prat & Co, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 16 déc—

VINS ROUGES—22 barriques, ordinaire—50 do pour familles, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 16déc—

CHAMPAGNE—150 paniers, Sillery, grandes et demies bouteilles, en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 16 déc—

VINS BLANCS—20 barils, Sauternes,—200 caisses do en magasin et à vendre par AM. COUTURIE, 31 et 33, rue Gravier. 16 déc—

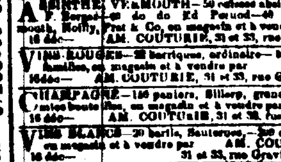

Extrait perfectionné de café.

CE précieux produit destiné à économiser le café, a obtenu la médaille à l'exposition de Paris, en 1855. Nous prévenons le public que des contrefaçons sont journellement vendues et que l'on ne doit accepter comme véritable que celui renfermé dans des paquets portant notre nom.

Un dépôt est établi chez MM. SCHMIDT & ZIEGLER, No 304, Vieille Levée.

LIENHARD & NORMAN, Rue Toulouse, No 202, entre Tremé et Marais. 30nov—

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. MILDREDS COURT, Londres, (Angleterre).

Agent: M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier Nouvelle-Orléans. 27 juil—6m

Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain.

Avis aux actionnaires.

A une Assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les Directeurs ont déclaré un dividende semi-annuel de 4 pour cent sur le capital, lequel dividende provient des bénéfices du chemin et sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause à partir du 16 courant. ALFRED BOURGES, Secrétaire. 5déc—ou 31 déc

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en qualités, au gré des acheteurs.

Les ordres laissés au magasin seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 27, Canal.

Aussi, à vendre—Un lot de SAVON, de SODA et d'ACIDE SULFURIQUE. 21nov—6m

PATE PECTORALE DE REGNAULD—2000 boîtes à vendre par F. F. DUCONGE, Rue de Chartres, No 32. 24 déc

---

THEATRE DE L'OPERA,

Grand Concert

Au Profit de l'Armée de l'Ouest,

Sous le patronage du

REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.

LES amateurs de cette ville donneront un grand Concert MERCREDI, 18 décembre, au THEATRE DE L'OPERA et à cette occasion le célèbre Oratorio de Rossini, le

Stabat Mater

sera chanté par un chœur de quatre-vingt-neuf dames et messieurs et un orchestre complet sous la direction de M. G. Collignon.

Prix d'entrée—Premières et secondes, loges grillées et parquets, $1 50.

Les propriétaires de loges auront, jusqu'au 12 du courant, le privilège de les retenir et, après cette date, la liste des loges sera ouverte à tous les demandeurs.

Les détenteurs de billets émis pour ce Concert sont respectueusement informés qu'ils peuvent les échanger ou que le montant leur en sera rendu en s'adressant à R. SUFFIDE, au contrôle du Théâtre de l'Opéra. 9 déc—ou 18

THÉATRE D'ORLÉANS.

Jeudi, 19 décembre.

1—LA POESIE DES AMOURS, vaudeville en 2 actes.
2—LA NUIT BLANCHE, opérette d'Offenbach.
3—LA MAITRESSE DE LANGUES.

Les entrées de faveur généralement suspendues. 17déc—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE St CHARLES.

MARDI soir, 17 décembre.

PANTECHNOPTOMON, tableau mouvant, offrant une série des événements les plus frappants dans la guerre de la *Liberté du Sud*; incidents comiques, effets mécaniques, faits historiques; la BATAILLE DE MANASSAS et la fameuse course des Yankees.

Grande représentation tous les SAMEDIS, à midi, et les jours de fête, y compris le jour de Noël, le 1er de l'an et le 8 janvier. Prix, 50 cents; enfants et domestiques (représentation de midi seulement) 25 cents.—Les portes s'ouvrent à 6 heures et demie du soir et le spectacle commencera à 7 heures et demie.—Le contrôle s'ouvre à 9 heures du matin.—Les ... à louer dans le courant des premières.

Bal de Noel

Un Grand Bal paré et masqué sera donné, à Odd Fellows' Hall, Le 24 décembre 1861, Au profit des enfants ... à Columbus.

DIRECTEURS—

Hon. J. T. Monroe, maire, Gén. John L. Lewis, Hon. L. Adams, Col. L. E. Forstall, Hon Wm. Emerson, Capt. George Clark, C. G., Thomas Ashton, Capt. D. Mauhey, 2 Greys, Capt. T. Nash, Capt. A W Bosworth, W G, Major J. B. Whenmore, Capt. J. D. Demaron, C. G., Capt. W. F. Hodgkins, Hon. Walter Long, Hon Wm. E. Miles, Hon. Louis Gautier, H. G. Stetson, Capt. T. S. Williams.

Directeur du bal.......Prof J. Vegne.

Prix du billet $4—On peut s'en procurer en s'adressant dans les différents magasins de musique et au Prof. Vegne à Odd Fellows Hall.

Les billets d'invitation seront prêts et livrés lundi, 16 décembre, à Odd Fellows Hall. 16 déc—ou 24

BAL PARÉ

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens au Masonic Hall, au profit du Marché gratuit,

SAMEDI soir, 21 décembre 1861.

DIRECTEURS

Fred A Rasch, A. Sambola, A. C. Torrance, J. W. Bryant, L. Beau, R. W. Hebrard, L. Belona, L. Schmidt, J. Hubau, J. Hidden, C. Faber, E. C. Grégoire, P. Gaul, J. Zander, E. Ledur, L. Ulm, W. B. Dinsmore, E. C. Abadie, W. Bainerta, J. A. Brathwohy, A. E. Blois, A. Ivery.

Billet de Messieurs...................$1 00

On peut s'en procurer en s'adressant à l'un des Directeurs.—Les dames sont priées de présenter leurs billets d'invitation à la porte. On peut avoir des invitations pour les Dames, en s'adressant à M. B. W. Mahaneau, député du Contrôleur, à l'Hôtel de Ville.—Les propositions pour louer la buvette et le restaurant, seront reçues jusqu'au mercredi, 18 du courant, dans la ... d'Orléans. No 34. 12déc—12, 16, ou 21

CHARBON! CHARBON!

A VENDRE chez l'Echange Place, No 16 différentes qualités de charbon, au plus bas prix du marché. F. H. WILLARD. 14 déc—

Maladies des poumons, de la gorge ET DU CŒUR, TRAITÉES PAR L'INHALATION.

Le Dr ADOLPHUS FOLLIN,

ANCIEN associé du Dr ROBERT HUNTER, a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que son frère, le Dr A. F. FOLLIN, de Mobile, ... de la spécialité seulement, ainsi que de toutes les branches de sa profession, y compris la chirurgie.

Les personnes atteintes d'affections de la gorge, des poumons ou du cœur peuvent consulter le Dr FOLLIN à son bureau,

Rue du Canal, No 136, près Baronne.

de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Les malades qui habitent la campagne et ne peuvent venir en ville, peuvent le consulter par lettre.

Consultations en français, en anglais et en espagnol.

Le bureau du Dr FOLLIN *est dans la rue du Canal, No 349.* 14 déc—1tm

Magasins de Meubles de seconde main.

Rue de la Bourse, No 138.

LE soussigné donne de bons prix de meubles, de pianos, de tapis, &c., de seconde main, en lots ou autrement.

Il les vend, les échange, les répare et exécute promptement les commandes. S F CASANAVE. 2 déc—1 m

OFFICIEL.

Bureau de l'Exécutif.

Baton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 12 de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'Etat de bons représentant une valeur de seize mille piastres (plus ou moins) et qui peuvent être reçus par l'Etat comme paiement ... approuvé le 15 mars 1855.—Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur ou Trésorier, à Baton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour la vente de Bons à l'Etat." Ces propositions seront ouvertes, par les deux officiers susdits, SAMEDI, 5 janvier 1862. ... les bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité, et de demander, par annonce, de nouvelles propositions.

[Signé] THOMAS O. MOORE. Par le Gouverneur: F. H. HARDY, Secrétaire d'Etat. 7nov—ou 5jan

ARGENT A PRETER ET PROPRIETES A VENDRE.

QUARANTE-MILLE piastres à prêter sur bonne hypothèque, à un prix raisonnable, et un grand nombre de propriétés et de terrains sur la vendre à bas prix. Ces propriétés sont situées dans différentes parties de la ville, à Jefferson, Carrollton, Covington et sur le chemin de fer de Jackson.

S'adresser à G. HUNTINGTON, courtier de propriétés foncières, chez F. P. Barbeé, dans la rue du Camp, No. 85. ... une maison à étage, située dans le Premier ou le Quatrième District et payera la différence en argent. 12déc—6t

CHANDELLES.

CENT caisses Etoile, poids plein et léger. 100 caisses dite sperme, A vendre par S.H. KENNEDY & Co, No 36, rue Poydras. 11 déc—6

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI, 6 janvier 1862, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau No 156, rue Baronne.

CHARLES D. ELDER, Secrétaire. 4 déc—ou 6 janv

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de Jefferson et du lac Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1861.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette compagnie aura lieu, conformément à la loi, LUNDI 6 janvier 1862, de 10 heures du matin, à midi et quart, au bureau No 156 rue Baronne.

CHARLES D. ELDER, Secrétaire. 4 déc—ou 6 janv

Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans

21 décembre 1861.

UNE élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu au bureau, rue de la Commune, No 138, LUNDI, 6 janvier prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

R. O. J. TISDALE, Trésorier. 3 déc—20f

AVIS.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

L'ASSEMBLEE ANNUELLE des actionnaires de cette Compagnie aura lieu, le 30 du courant, et l'élection de Directeurs le 22 janvier prochain, au Bureau de la Compagnie, rue St Pierre, No 3.

SERJ. F. FLANDERS, Secrétaire. 3 déc—ou 22 j

Compagnie de chemin de fer de la ville de la Nlle-Orléans.

Nlle-Orléans, 6 décembre 1861.

LA compagnie de chemin de fer de la ville ayant appris que les tickets émis par elle pour la compagnie seulement, sont devenus un moyen de circulation dans la communauté et peuvent devenir un sujet de spéculation ou d'abus, a résolu que ses tickets émis par elle ne seront pris qu'en paiement de passage dans les chars et ne seront pas payés autrement; que aucuns autres tickets que ceux émis par la compagnie de chemin de fer de Carrollton, la compagnie de chemins de fer de la ville et les propriétaires d'omnibus ne seront reçus en paiement de passage.

Wm F. SINNOTT, secrétaire. 7 déc—1f

Bi-Sulphite de chaux.

QUELQUES barils de Bi-Sulphite de chaux, A vendre par J. ALBRECHT, No 162, rue du Canal. 9 déc

A LOUER.

LE grand Magasin ... Poydras et Baronne, occupé actuellement par les soussignés.

Pour les conditions, s'adresser Chez U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal. Sept—

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat en visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et ... de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix au comptant.

U. LAROUSSINI & Co, No 137, rue du Canal. Sept—

AVIS.

LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu André Clavier, sont priées de les présenter, sans délai, au soussigné.

CHARLES BIENVENU, avocat, Passage de la Bourse, No 33. 11déc—6f

BATISSES PONTALBA.

A louer.

Boutiques et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à M. PEYCHAUD, Au bureau de la Compagnie d'Assurance ... Canal et Exchange Alley. 1loct

Assortiment de bijouterie française, à vendre au prix coûtant, pour clore une consignation.

—CONSISTANT EN—

Colliers or et corail; ... do et pierres; Bracelets de diverses grandeurs; Epingles; Boutons de manches et autres; ...; Boucles d'oreilles de formes nouvelles, dites orientales; ... de $5 à $17; ... et cachets; ...; Boucles de ceintures; Couverts galvanisés (Allemande).

Aussi, une grande variété de stéréoscopes et de vues, de lanternes magiques, d'objets d'assortiment, de parfumeries, &c., pour présents. G. DUHAMEL, 45, rue de Chartres. 15 déc

BIERE ... (XX) ... à vendre par A. TURPIN.

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. SCOTT, encanteur.

MARDI 17 décembre, à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, No 63 ... 60 caisses savon de famille, Vermouth, Cigares, Tabac, Huile d'olives, Hostetter Bitters, Cornichons, Thé vert et noir, Sucre raffiné, Savon de Castille, Vin rouge, Liqueurs, Absynthe, etc. Conditions—Comptant. 17 déc

Magnifique stock de Groceries, Liqueurs, Vins, &c.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, dix-sept décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, au magasin de M. W. L. Lanier, à l'encoignure des rues Gravier et Nouvelle Levée, pour cause de liquidation—Tout le stock de choix de groceries, liqueurs, vins, meubles de bureau, &c. Conditions—Comptant. 17déc

Eaux de vie françaises, Whisky, Rhum, Vermouth, Liqueurs, Absinthe, &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI, 18 décembre, à 10½ heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No 95, rue Vieille-Levée—

5 boucauts eau de vie française Conide & Martin.
2 quarts do do Minet Peltevoisin.
4 poinçons rhum de la Jamaïque, en douane.
3 do whisky d'Irlande. do
27 caisses absynthe importée, différentes marques.
18 do vin rouge, diverses qualités.
15 quarts Porto et Malaga doux.
75 caisses Vermouth, marques diverses.
56 do liqueurs, punch au rhum, maraschin, &c.
16 do vieil eau de vie de cognac.
27 do pêches et fruits à l'eau de vie
22 do petits pois assortis.

Figues sèches, amandes, Xérès, Madère, Bourbon whisky, eau de fleurs d'oranger, tabac, flacons à marasquin et carafes vides, &c. 17déc

Marchandises sèches, chapeaux, souliers, etc.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

MERCREDI, 18 décembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, dans la rue des Magasins, No 47—Une facture de marchandises sèches, habillements, souliers, chapeaux, savons, tabac, bandes caoutchouc, conserves, etc. Conditions—Comptant. 17déc

LIVRES! LIVRES!

1000 volumes—Ouvrages classiques et d'Agriculture, Romans, Ouvrages de Médecine, Ardoises de différentes grandeurs, &c.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

JEUDI prochain, 19 du courant, à 10 heures, il sera vendu sans aucune réserve, à son magasin d'encan, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, No 114—1000 volumes—ouvrages classiques et d'agriculture, romans, ouvrages de médecine &c. également, un lot d'ardoises de différentes grandeurs. 14 déc

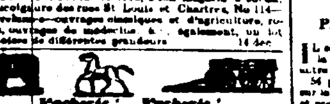

Vacherie! Vacherie!

PAR CHS. E. FORSTALL, encanteur.

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu lundi 16 et mardi 17 décembre 1861, à 11 heures du matin sur l'habitation Hopkins, sur le Chemin de Gentilly, à peu de distance de la station du chemin de fer Pontchartrain

100 belles vaches laitières, les unes fraîches en lait et les autres sur le point de vêler. 2 taureaux, ... 3 mulets, 1 charrette à lait et à provisions, les ustensiles de la vacherie ainsi que la clientèle

Conditions—Jusqu'à $100, comptant, de $100 à $300, 3 mois; et au-dessus de $300, 6 mois de crédit ... satisfaction.

Aussi—Le bail de l'habitation dont le détail sera donné au moment de la vente. 6 déc

OFFICIEL

PAR LE GOUVERNEUR.

Quartier Général de la Milice de la Louisiane.

Bureau de l'Adjudant Général, Nlle Orléans 10 décembre 1861.

ORDRES No 152.—Le commandant en chef acceptera un régiment d'infanterie pour servir activement, pour la durée de la guerre et qui sera transféré aux Etats Confédérés, chaque compagnie doit être composée d'un premier et de deux lieutenants, de quatre sergents, de quatre caporaux et de soixante-quatre soldats. Ce régiment sera armé et équipé par l'Etat.

Par ordre de THOS. O. MOORE. Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT, Adjudant et inspecteur général. 12 déc—6f

QUARTIER GENERAL de la Légion de la Louisiane.—Bureau de l'Adjudant Général—Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1861.—Ordre No 161.

I—Toutes les compagnies volontaires organisées (habillées ou non) dans les limites de la Première Division et qui ne sont encore à aucun régiment quelconque, doivent immédiatement se présenter en bataillons ou en régiments avant le VENDREDI 20 du courant. Lorsque elles seront organisées, elles devront en informer le major général John L. Lewis, commandant de la Première Division.

II—Toutes les compagnies ayant des armes fournies par l'Etat, qui ne se conformeront pas à cet ordre dans le temps prescrit, seront privées de leurs armes ...

III—A partir de cette date, les règlements de l'armée des Etats Confédérés seront ... des volontaires de la Première Division et seront exécutés par les officiers ...

IV—Le major général John L. Lewis commandant la Première Division, est chargé de l'exécution de cet ordre.—Par ordre de THOS O MOORE Gouverneur et commandant en chef. M. GRIVOT Adjudant et inspecteur général. 16 déc—5

SECOND BATAILLON DE CHASSEURS A PIED DE LA LOUISIANE.—Ordre de Bataillon.—Le jour fixé pour l'école de bataillon ayant été changé, le bataillon se réunira mardi, 17 courant, à trois heures P. M. précises. Dorénavant, cette école aura lieu le mardi de chaque semaine.—La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du commandant. J. LAFOND adjudant-major. 16 déc—2

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva-Orleans.—No 38.

Por consecuencia de la orden especial No 334 del General Comandante de la Legion de la Luisiana disponiendo á este batallon un consejo de guerra (Court Martial) del Regimiento, nombra para que constituyan este tribunal militar á los Sres siguientes

Presidente, capitan Don José Llado.
Vocales, D. J. B. Fabre
Do D. D. Fr Kiosequi
Do D. D. G. Marsual
Juez Fiscal, D. Ayudante D G Segui y Gahona
Secretario de este, el 2do teniente D. B Rodriguez

Este consejo de guerra entenderá de todos los actos de insubordinacion, faltas de asistencia y demas que previenen las leyes de la milicia, pudiendo imponer hasta ... multa ...

Nueva-Orleans, 16 diciembre 1861. De orden del Coronel MIANGOLARA. El capitan ayudante G SEGUI Y GAHONA. 16déc—3t

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva-Orleans.—No 39.—Los voluntarios de este cuerpo ... Nueva-Orleans, 16 diciembre 1861. De orden del Coronel. el capitan ayud. J. SEGUI Y GAHONA

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

No 40.—Deseando proporcionar á los Voluntarios que componen este cuerpo, la facilidad de que puedan concurrir a los ejercicios de sus compañias, y a los generales de Regimiento, poniendo de acuerdo con los Sres Oficiales del mismo y á propuesta de la mayoria, se ha determinado que los dias siguientes sean los obligatorios para la instruccion, ... de las respectivas Compañias.

Esta orden empezara a regir desde el 23 del presente mes.

Los Martes, la Compañia de Reserva, de 5 á 8,
" Miercoles, 1ra Compañia, de 4 á 8 de la noche,
" Jueves 2da compañia
" Viernes, 3ra
" Sabado Academia Teórico—Practica de los Sres Oficiales, Sargentos y Cabos

Lunes Ejercicio general de Batallon, debiendo concurrir todas las compañias del Cuerpo, á la plaza de Washington á las tres 1/2 en punto de la tarde.

Seran responsables del cumplimiento de esta orden todos los Sres Capit. y Oficiales del cuerpo y espero que todos los voluntarios que lo componen, que vistas las circunstancias en que nos encontramos harán cuanto esté de su parte para llenar el deber que exige el país de los que se han comprometido a su defensa ... el castigo prevenido por S. E. el Gobernador del Estado.

De orden del Coronel Miangolara. El Capit Ayudante G. SEGUI Y GAHONA. 16 déc—3

AVIS.

DEUX certificats de dépôt émis par la Banque de la Louisiane, l'un de deux mille cinq cents piastres, No 3391, et l'autre de deux mille trois cent huit piastres et trente-huit cents, No 3394, tous deux datés du 25 juin 1861 et payables à l'ordre de S. G. Cole, ont été perdus ou volés. Ils furent mis à la poste, le 25 juin 1861, par Ingram & Keith, adressés à S. G. Cole, ..., République du Mexique, mais n'arrivèrent pas à leur destination, et on n'en a plus entendu parler. On est prévenu de ne pas prendre ou négocier lesdits certificats de dépôt, attendu que le paiement en a été arrêté. La personne qui les rapportera ... une récompense de cinquante piastres.

INGRAM & KEITH, Pour S G Cole. Nlle-Orléans, 30 novembre 1861.

Changement de domicile—DE MEMPHIS, Tenn., A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Guérison de hernies par Wm. A. GLIDDON, fabricant de bandages.

UNE résidence de huit ans à Memphis, Tenn., lui permet de dire qu'il peut être EGALÉ mais non SURPASSÉ dans cette spécialité—ainsi que le prouvent de nombreux certificats. Le métal de ses instruments n'est pas corrosif et n'est affecté ni par le temps ni par l'usage. Il fait sur commande des jambes et des bras artificiels et s'occupe spécialement des enfants. On peut le consulter, tous les jours, pour le moment, chez M. S. ..., rue de la Douane, No 115, N. O. Il est expressément autorisé à donner les références suivantes:

M. E. SALOMON, (De la maison F. J. Hart & Co)
M. J. J. McKEEVER, Président de la Cie de l'Express du Sud.
Le capt. LABORDA, Des Etats Confédérés du steamer Ivy.

A VENDRE

600 livres de Soda au gré des acheteurs.

S'adresser au No 59, Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane, de 9 heures A. M., à 3 heures P. M. 2nov—

Aux Pharmaciens et aux Teinturiers.

JE soussigné viens de recevoir et vendrai, au plus bas prix du marché, un assortiment de médicaments et d'articles de teinturiers, tels que

Extrait de ...,
...,
Fustic,
Crème de tartre,
Camphre,
Potasse bichromate,
Potasse chromate,
Shillac,
Alcool tartrique,
Lessive concentrée,
Graine de Chio,
Carbonate d'ammoniaque,
&c., &c., &c., &c., &c., &c.

F. FREDERICKSON, Pharmacien, Encoign. Poydras et Baronne. 16déc

COMPAGNIE DE Fabrique de cuir de la Confédération.

LE 28 novembre, les actionnaires se sont réunis et ont élu les directeurs suivants :

William Henderson,
Harman Doane,
Wm H. Letchford,
David Taylor,
E. T. Parker.

Lundi, 2 du courant, les Directeurs ont élu les officiers suivants :

Wm Henderson, président,
Mark Walton, secrétaire et trésorier,
Jonathan D. Koon, surintendant.

Nlle-Orléans, 4 décembre 1861. 24 déc—1m

VENTES A L'ENCAN.

VENTE SANS RÉSERVE

Marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY, C. SAMORY, Encanteur.

MARDI, 17 décembre, il sera vendu à 10 heures, à son magasin d'encan, No 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

150 lots marchandises sèches assorties, telles que : indiennes, merinos, alpacas, popelines mohair d'Ecosse, mousselines à carreaux et rayées, ..., casimirs, longcloth, toiles fil à coudre, gants, bretelles, étoffes à rideaux, etc., etc.

Conditions à la vente. 16 déc

Vente pour cause de départ.

Meubles! Meubles!

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

MERCREDI prochain, 18 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, dans la rue Derbigny, entre les rues Dumaine et St. Philippe, No 185—Tous les meubles, consistant en bois de lit et literie, armoires, toilettes, chaises, sofa, table de centre, étagère, buffets, faïence, batterie de cuisine. 16 déc

Grocerie et bail.

Succession de F. J. A. Gilbert—No 18 581—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur. Bureau, 74, rue de Chartres.

MERCREDI, 18 décembre, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'enchère publique, rue des Champs Elysées, entre les rues Craps et Amour, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. J. Bermudez, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté 11 décembre 1861, pour le compte de ladite succession : le contenu de ladite maison consistant en liqueurs, fruits farine, graines, chandelles, demijeannes, pots, verres, sardines, poudre, champagne, vermouth, amidon, tabac, vin de Porto, clous, miroirs, &c. &c.

—AUSSI—

Le bail dudit établissement dont une copie donnant du plus ample détail sera lue au public le jour de la vente. Le tout sera offert en bloc et si la vente ne se fait pas immédiatement on vendra en détail. 16 déc

Grande vente de meubles, à l'encan, le propriétaire se retirant des affaires.

PAR R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu à l'encan, vendredi, 20 du courant, à 10 heures et demie, au magasin de meubles, No 94, rue St Philippe, entre les rues Royale et Chartres—Tout le fonds du dit magasin, comprenant meubles en acajou et en noyer bois de lit, armoires, bureaux, sofas, ottomanes, chaises, berceuses, matelas garnis, &c. &c.

Conditions—comptant. 10 déc

Vente renvoyée au 21 décembre 1861.

Vente sans réserve et à long crédit d'une terre à sucre et à riz.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur, Bureau, No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu SAMEDI, 21 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal—

54 portions de terre situées sur le Bayou Lafourche, sur la rive droite du dit bayou, plus bas que Lockport et presque vis à vis l'habitation sucrière de M. Paris. Chaque portion mesurant un arpent de face au Bayou Lafourche sur 40 arpents de profondeur et les 54 portions ... une superficie de 2160 arpents.

Ladite propriété est très bien située, la fertilité du sol convient admirablement à la culture de la canne à sucre, du riz, ... élever des animaux.

La proximité de cette propriété de la Nouvelle-Orléans par le chemin de fer des Opelousas ... quelques heures du trajet tandis qu'autrefois c'était un voyage de trois ou quatre jours par navigation ...

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets ... garantis par hypothèque avec le privilège ...

Les bons de la Confédération ... pour ...

La taxe ... de la vente sera à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Jn. Cuvillier, notaire public, ...

Vente sans réserve pour cause de départ.

Pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti.

PAR J. EUGENE TOURRÉ, encanteur.

JEUDI, dix-neuf décembre 1861, à 11 heures du matin il sera vendu à l'encan sans réserve aucune, la pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti, avec un choix de drogues, médicaments patentés, parfumeries, etc. etc.

Ladite pharmacie sera offerte en bloc, et s'il n'y a pas d'enchérisseur, on procèdera immédiatement à la vente par lots.

Conditions comptant. 12déc

Succession de feu S. F. Slatter.

PAR M. BARNETT Jr., et C. E. GIRARDEY & Co, encanteurs.

IL sera vendu, mardi, 17 décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de cette ville, en date du 9 novembre 1861, les propriétés suivantes, les bons, les actions, les meubles, &c., appartenant à la susdite succession, savoir.

Propriétés dans la paroisse de Jefferson.

1o—Vingt terrains dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, dans l'Ilet No. 39, compris entre les rues St George, Delachaise, Long et Avenue de la Louisiane et désignés par les numéros 1, 2, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 6, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, et 24 d'après le plan No 5 déposé au bureau de E. Bressan, notaire.

2o—Un ilet situé dans la Ville Delachaise ville de Jefferson, No 30 sur le plan susdit faubourg, annexé à un acte de vente passé pardevant Guyol, notaire le 29 avril 1859 compris entre les rues St Denis, Delachaise, St Patrick et l'Avenue de la Louisiane et renfermant 24 terrains.

3o—Un ilet situé dans le même faubourg, désigné par le No 34 sur ledit plan, compris entre les rues St Patrick, Toledano, St David et l'Avenue de la Louisiane et renfermant 24 terrains.

4o—Un ilet situé dans le même faubourg, No 36, sur le même plan, compris entre les rues St André, Delachaise, St George, l'Avenue de la Louisiane, et renfermant 24 terrains.

5o—La moitié indivise de l'ilet No 35 dans le même faubourg et d'après le plan de C. A. Hedin, déposé au bureau de Théo Guyol compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues Toledano, St David et St André. L'ilet entier renferme 24 terrains.

6o—La moitié indivise de l'ilet No 30, dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues Delachaise, Long et Breslow. L'ilet entier renferme 24 terrains.

7o—La moitié indivise de l'ilet No 52, dans le même faubourg Delachaise et sur le même plan, compris entre les rues Fourier, St David, St André et Delachaise. L'ilet entier renferme 24 terrains.

8o—La moitié indivise de l'ilet No 53, dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre les rues Fourier, Amelia, St Avid et St André.

9o—La moitié indivise de l'ilet No 32, d'après le même plan et dans le même faubourg, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues St David, St André et Delachaise. L'ilet entier renferme 24 terrains.

10o—La moitié indivise de l'ilet No 38, dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues St André, St George et Toledano. L'ilet entier renferme 24 terrains.

11o—La moitié indivise de l'ilet No 40, dans le même faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Long et Breslow. L'ilet entier renferme 24 terrains.

12o—La moitié indivise de l'ilet No 41 dans le même Faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane, la rue Breslow et la ligne de fond du Faubourg Plaisance.

13o—La moitié indivise de l'ilet No 42, dans le même Faubourg et sur le même plan, compris entre l'Avenue de la Louisiane, les rues Delachaise et Breslow et la ligne de fond du Faubourg Plaisance.

Propriétés dans la Paroisse St Tammany.

1o—La moitié Est de la section No. 1, Township No 8 du Range 8 Est, renfermant 332 acres 56|100.

2o—La moitié Ouest de la section No 1, Township No 8 du Range No 8 Est, renfermant 332 acres 56|100.

3o—La moitié Nord de la section No 11 dans le Township No 5, Sud du Range No 8 Est, renfermant 320 acres 56|100.

4o—La moitié Sud de la section 14 Township No 6 Sud du Range No 8 Est, renfermant 340 acres 56|100.

5o—La moitié Nord de la section No 14 Sud du Range No 8 Est. Township No 5, renfermant 340 acres 56|100.

6o—La moitié Sud de la section No 11, Township No 5, Sud du Range No 8 Est, renfermant 320 acres 56|100.

Propriétés dans la paroisse Livingston.

1o—Le tiers indivis d'un morceau de terre situé sur la rive droite de la rivière Tangipaho, section No 38, Township 7 Sud, Range 5 Est et section No 41, Township 7 Range 8 Est. District de Greensburg, renfermant 976 acres [illegible].

2o—La moitié indivise de la section No 34, Township 6 Sud du Range 8 Est, renfermant 634 acres 64|100.

3o—La moitié indivise de la section No 36, Township 7 du Range No 8 Est renfermant 654 acres 57|100.

4o—La moitié indivise de la moitié Ouest de la demi section Est de la section fractionnelle 39 et le quart Nord Est du quart Sud Est de la section 39, dans le Township 7 Sud, du Range 8 Est, renfermant 272 acres 41|100.

5o—Le quart Sud-Est du quart Nord-Ouest de la section No 34, dans le Township No 6 Sud Range No 7 Est, district de Greensburg, renfermant 36 acres 18|100.

6o—La moitié Nord du quart Nord-Ouest et le quart Sud-Est du quart Nord Ouest de la section Sud 22 et le quart Nord-Est du quart Nord Est de la section No 21, dans le Township 6 Sud du Range 7 Est. dans le District de terres sujettes à la vente à Greensburg, renfermant 317 acres 55|100.

25 actions de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

19 bons de construction (portant première hypothèque) de la compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord—de $1,000 chacun—portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, payables semi-annuellement.

3 bons de Cuba—de $1,000 chacun.

1 bon de la République du Nicaragua, de $1,000.

60 actions de la Compagnie du Chemin de fer de Lafayette et de Pontchartrain—chaque action de $25.

10 actions de la compagnie du Chemin de fer du Mississipi, du Ouachita et de la Rivière Rouge, d'après des certificats datés de Camden, Arkansas—chaque action de $100.

5 actions du Mechanics and Agricultural Fair Association of Louisiana—chaque action de $25.

1 scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent—de $130, pour l'année 1858.

1 scrip de la compagnie d'Assurance de l'Union—de [illegible], pour l'année 1858

1 scrip de la même compagnie—de $40, pour l'année 1858.

1 Scrip de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens—de $10, pour l'année 1857.

1 Scrip de la même Compagnie—de $60, pour l'année 1858.

—Au City Hotel—

1 bibliothèque et un lot de livres.
1 coffre fort à l'épreuve du feu.

—Conditions de la vente—

1o Les acquéreurs des ilets Nos 31, 32 et 35, dans la ville de Jefferson, devront assurer le paiement de deux billets de $1666 66 2/3 chacun, en date du 30 juin 1861, payables respectivement à 1 et 2 ans, portant intérêt à raison de 6 pour cent l'an, de la date de l'échéance et, après l'échéance, 8 pour cent jusqu'à parfait paiement. Pour le reste, comptant.

2o L'acquéreur du tiers indivis du morceau de terre situé sur la Rivière Tangipaho, dans la paroisse de Livingston—devra assurer le paiement du 1/3 de trois billets en date du 5 novembre 1860—un de $135, un de $135 70 et payables en deux ans, le troisième de $142, payable dans quatre ans—avec 8 pour cent d'intérêt de l'échéance à parfait paiement. Pour le reste, comptant

3o Pour les autres propriétés, actions, &c.—comptant. Les acquéreurs des terres devront se mettre en possession à leurs propres frais

Les actes de vente pardevant A. Barnett, notaire public, aux frais des acquéreurs. 11nov—

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton de la Levée.

LES actionnaires de la Compagnie sont prévenus que la taxe de guerre sera payée par la Compagnie. J. V. CHAREY, Secrétaire. 11 déc—6

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 18 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque pour l'année, aura lieu, au local de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, 16 décembre prochain.

AM. FORTIER, Caissier. 20 nov—ou 16 déc

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1861.

Les réparations sur le chemin de fer "Western et Atlantic" étant achevées, nous sommes prêts à recevoir et expédier le fret pour la Géorgie et la Caroline du Sud. 20 nov

AVIS

Aux connaisseurs longtemps privés.

A vendre par O. A. BELOT.

SOIXANTE-SEIZE MILLE cigares des marques les plus recherchées, telles que—

20,000 Londres Cabanas, 10,000 Toreno,
20,000 Imperiales Cabanas, 2,700 Regalia Britanica,
13,700 Ingenuidad, 1,700 Turquia,
5,000 Cervantes, 300 Conchitas,
5,000 Imitacion, 10,000 Breves Imitacion.

O. A. BELOT, offre en vente, 200,000 cigares ...

S'adresser rue Claiborne et Ste-Anne. 5 déc—1m

LES soussignés offrent à vendre ... du Pittsburgh ... 1,000 à 5,000 barils. PAUL JUGE & PASSY, 43, Vieille Levée.

VENTES JUDICIAIRES.

John G. RICE vs ses créanciers et les créanciers de Delaunay, Rice & Co.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,099.—En vertu d'un ordre de vente rendu le 4 de décembre 1861, et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI 18 de janvier 1862, à midi, à la Bourse des Marchands et Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et Douane, deuxième district, pour le compte des créanciers, des dits insolvables, à l'adjudication de

1o Une portion de terre dans le premier district de cette ville, dans l'ilet No 255, borné par le Florida Landing, les rues Lafayette, Gaiennie et Johnston, et ayant cent cinquante six pieds de face à la rue Gaiennie ... pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

2o Une autre portion de terrain située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet No ..., borné par les rues ..., du Quartier, de l'Esplanade et Dorgenois et ayant soixante pieds de face à la rue de l'Esplanade sur ... pieds de profondeur.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Cédé par les dits insolvables à leurs créanciers.

Conditions. Pour la propriété ci-dessus deuxièmement décrite, l'acquéreur assumera le montant dû à l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane, savoir :

1er juin 1861	$332,16	[illegible]
" " 1862	314,91	[illegible]
" " 1863	297,66	[illegible]
" " 1864	280,41	[illegible]
" " 1865	263,16	[illegible]

Avec intérêt à huit pour cent, depuis le 1er juin 1861, sur les diverses sommes de $332,16 et ..., et la balance du prix d'adjudication, un tiers comptant, un tiers à un an, et un tiers à deux ans ... portant intérêt à huit pour cent l'an du jour de la vente, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue; les améliorations devront être assurées contre les risques du feu, pour garantir le paiement des billets.

Pour la propriété ci-dessus, premièrement décrite—un tiers du prix payable comptant et la balance à six et douze mois de crédit, avec intérêt au taux de huit pour cent l'an du jour de la vente et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées contre les risques du feu, pour garantir le paiement des billets.

Jno. F. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 17déc—21, jan 2, 18

R. Champagne vs ses créanciers et les créanciers de Champagne et Nicolas.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 14 642—En vertu d'un ordre de vente rendu le 7 de décembre 1861, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, 21 de décembre 1861, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et adjudication de

Le fonds et l'installation d'un magasin d'habillements situé au No 191, rue de la Vieille Levée, entre ... et Madison, Deuxième District de cette ville, cédé par les insolvables à leurs créanciers, suivant bilan.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JOHN P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9déc—9,12,16,17,21

Antoine de St-Géme vs la veuve J. Horace.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans, No 15,165.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour du District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le vendredi 20 de décembre 1861, à 11 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un Café situé à l'angle des rues de la Vieille Levée et Jefferson. Deuxième District de cette ville, ...

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JOHN P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 9 déc—11,14,17,20

Valmont Soniat Dufossat vs Céleste Bertrand, f. de c. l.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 15,15?.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le JEUDI 16 de janvier 1862, à midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune entre les rues du Camp et des Magasins, à l'adjudication de la propriété décrite ci-dessous, savoir :

QUATRE TERRAINS situés au faubourg Livaudais, ci-devant paroisse de Jefferson et aujourd'hui le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros Un, Deux, Trois et Quatre de l'ilet ... plan dressé par G. H. ... déposé ... notaire public, ... rue Saint-Denis, ... pieds de profondeur ... Washington.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à ... au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite ... suivant acte du ...

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. JOHN P. WALDEN, Shérif de la paroisse d'Orléans. 16 déc—16,26, janv 3,11,16

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de François JARTOUX—No 17 368.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à partir de la date de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformité ...

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier. 17 déc—21,21

Thomas Rowen vs ses créanciers—No 15 171.

TROISIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de l'insolvable et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le Syndic ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour. A. DREUX, Député-Greffier. 13déc—17,21

Jean ROCH vs ses créanciers—No 18 237.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable Jean Roch soit convoquée, et qu'ils se présentent au bureau de ..., notaire dans cette ville, le MERCREDI 18 de décembre 1861, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires dudit insolvable, et procéder à la nomination d'un syndic, et il est ordonné que H. R. Graudin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents—Il est ordonné que toutes poursuites contre la personne et les propriétés soient suspendues.

Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nlle Orléans 14 novembre 1861. E. MICHOT, Député-Greffier. 18nov—21nov, 7,17déc

Succession de Clément VONVOLTE—No 18,088.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que "H. T." ... Shérif a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Clément Von Volte, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, de déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la pétition.

Par ordre de la Cour, E. MICHOT, Député-Greffier. 16déc—17,21

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Patrick Ryan vs ses créanciers—No 11,500.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Patrick Ryan que la cession des biens du dit insolvable est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, ... le lundi 16 de décembre 1861, ... délibérer sur les affaires du dit insolvable, et pour nommer un syndic, et ... toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues, et que L. L. Levy Esq est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Par ordre de la Cour, ce 13me jour de novembre 1861. A. D. BERNOUDY, Député-Greffier. 18 nov—28 7 17 déc

COUR du Troisième Justice de Paix—No 3278—John M. Hogee vs. N. Brumis—Avec le consentement des parties, dans le dit procès, je vendrai à l'enchère publique mardi, 17 décembre 1861, à midi, dans la rue Vieille-Levée, No 123, entre les rues St Louis et Toulouse—Une machine pour la fabrication de macaroni et de vermicelle, 1 comptoir et un lot d'étagères, saisis dans la susdite procès. Conditions comptant sur livraison. H. WATSON, Constable. 17déc—1

VENTE PAR LE MARSHAL.

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs un lot d'eaux de vie de pêches et de pommes, &c.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 81—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus haut enchérisseur, le lundi vingt-troisième jour de décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No 2, de la Nouvelle Douane, des articles ci-après, savoir

5 barillets brandy pale, 5 barillets brandy de pêches, 4 barillets vin de Porto, 4 dito brandy foncé, 3 dito brandy de pommes, 10 barils vin de Porto, 3 barils ..., 5 barils vin de Malaga, une caisse de cigares, 10 caisses sirop de limon, 1 dito brandy de cerises, 3 dito pêches à l'eau de vie.

Conditions—Comptant

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. D. SEVERLEY, Marshal des E. C. 13déc—ou 23

Vente par le marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. des Rail road Iron, de 502 ton 2 quint. 1 qrt 13 livres—Dans la Cour de District des Etats Confédérés, district de la Louisiane—No 84.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus haut enchérisseur, le MARDI, vingt-quatrième jour de décembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre celles Douane et Canal, de Rail-road iron, (fers de chemins à coulisses) de 502 T. 2 quintaux 1 quart et 13 livres, formant 2800 barres, actuellement à Gretna, au magasin de dépôt des Etats Confédérés.

Conditions—Comptant.

Bureau du marshal des Etats-Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. D. SEVERLEY, Marshal des E. C. 12déc—ou 24

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs Deux caisses de Linon Drille.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés—District de la Louisiane—No 82.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente au plus haut enchérisseur, le LUNDI vingt-troisième jour de décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No 2 de la Nouvelle Douane, de deux caisses de Linon Drille (couil fil) marquées IB—P—Nos 2.80 et 2.77.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. D. SEVERLEY, Marshal des E. C. 12 déc—ou 23

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. 56 caisses de cigares.—Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane. No. 83.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le LUNDI vingt-trois décembre 1861, à 11 heures du matin, au magasin No 2, Nouvelle Douane—56 caisses de cigares, marquées comme suit: [illegible] (12 caisses). Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés, Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. D. SEVERLEY, Marshal des Etats Confédérés. 13 déc—ou 23

Vente par le Marshal des Etats Confédérés.

Les Etats Confédérés vs. onze chargements de charbon, sur chaland.

DANS la Cour de District des Etats Confédérés, District de la Louisiane—No 27—En vertu d'un venditioni exponas, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère au plus haut enchérisseur, le mardi, 24ème jour de décembre 1861 à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, de six chargements de charbon, sur chaland numérotés comme suit 94, 75, 72, 73, 66, 67, actuellement à Algiers, paroisse de Jefferson, formant du charbon de Pittsburg.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats Confédérés—Nouvelle-Orléans, 11 décembre 1861. C. D. SEVERLEY, Marshal des E. C. 12déc—ou 24

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour familles, à vendre au-dessous du cours pour du comptant.

24 caisses fruits à l'eau de vie. S'adresser à J. M. TOPHEY, No 100, rue Royale, de 8 à 3 heures. 20 nov—1m